

## Cdd a temps partiel a terme imprécis

## Par tinolis, le 30/11/2009 à 16:27

## Bonjour,

je remplace une collégue donc je suis en cdd a temps partiel a terme imprécis depuis le 8 OCTOBRE 2009 et ce contrat stipule que dés que ma collégue revient mon cdd se termine mais que si elle ne revient pas mon contrat se prolonge et j'ai été remercié par téléphone le 21 NOVEMBRE chez moi.

surprise et choquée je n'ai pas demandé le motif, je me suis renseigné auprés de la personne que je remplacais pour savoir si elle avait repris son poste sa réponse est négative, ensuite j'ai apelé une autre collégue qui m'a dit que j'étais remplacé par une autre personne. j'ai donc envoyé une lettre en AR disant que j'exigeai ma réintégration dans l'entreprise et que si je n'ai pas de réponse de sa part je saisierai la juridiction compétente.

je voudrais avoir plus de renseignement a ce sujet .

merci